



Accueil Péri-scolaire du mercredi Ulamir e Bro Glazik

Rue du Stade - 29180 GUENGAT

Florence GOURMELEN

Tél. 06 95 53 65 07

E-Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org

**Année scolaire
2023/2024**



ULAMIR E BRO GLAZIK

Centre Social ULAMIR e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21

contact@ulamir-ebg.org



santé
famille
retraite
services



Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

L'accueil périscolaire des mercredis de Guengat est géré par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité. C'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 11 € pour les moins de 18 ans, et de 20 € pour les adultes. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 32 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...)

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Fonctionnement

Lieu d'accueil

L'accueil périscolaire de Guengat se situe au Pôle enfance, rue du stade.

Accueil périscolaire des mercredis

Les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni. En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent-être amenés à quitter le centre, accompagnés des animateurs, en respectant la législation.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Le mercredi, une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans ; un temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans ; et un temps calme pour les plus de 6 ans.

Périodes d'ouverture

L'accueil périscolaire du mercredi est ouvert sur les semaines scolaires du mercredi 6 septembre 2023 au mercredi 3 juillet 2024.

Horaires des temps d'accueil

L'accueil périscolaire du mercredi est ouvert de 7h30 à 18h45 avec des temps d'accueil différents en fonction de vos réservations.

Temps d'accueil pour les familles :

Matin : 7h30 à 9h Soir : 17h à 18h45

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h, sauf en cas de sortie.

Temps d'accueil en demi-journée pour déposer ou récupérer votre enfant :

Matin sans repas : départ entre 11h45 et 12h15

Matin avec repas : départ entre 13h15 et 14h00

Après-midi sans repas : arrivée entre 13h15 et 14h

Après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h45

Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche d'inscription à fournir pour l'inscription, ou en informant les directrices. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

Conditions d'admission

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du centre (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition).

Les enfants ne peuvent quitter les accueils périscolaires qu'accompagnés de leurs parents ou d'une personne autorisée et mentionnée sur la fiche d'inscription (elle devra justifier de son identité).

Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.

Assurances

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.

Modalités d'inscription et de réservation

Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription à l'accueil périscolaire est valable pour une année scolaire 2023-2024. Le dossier est également valable pour toutes les vacances scolaires. Merci de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins sur la fiche d'inscription. A chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de compléter un nouveau dossier comportant les pièces suivantes :

- **une adresse mail**,
- une fiche d'inscription par enfant dûment complétée et signée + la photocopie des vaccins
- la photocopie des derniers avis d'imposition du foyer (avis de 2023 du foyer sur les revenus 2022, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant (espèces ou virement si pas de chéquier)
- 1 règlement d'adhésion de 11 € par enfant (chèque, espèces ou virement).

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

Les réservations

Il est indispensable pour une meilleure organisation (personnel encadrant, prestataires de services...) d'inscrire vos enfants **au plus tard le mercredi de la semaine précédente**,

Pour des raisons de sécurité (encadrement), l'Ulamir se réserve le droit de refuser une inscription le jour même ou hors délais.

Si vous ne pouvez pas accéder au portail famille (pas de connexion internet ou d'ordinateur...), vous pouvez toujours faire vos réservations auprès des directrices.

Grille tarifaire de l'accueil périscolaire des mercredis

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
revenus mensuels	0 à 1 800	1 801 à 2 400	2 401 à 3 100	3 101 à 4 300	4 301 et + ou non connu
revenus annuels	De 0 à 21 600	21 601 à 28 800	28 801 à 37 200	37 201 à 51 600	51 601 et +

coût journée	7,50 €	11,50 €	15,25 €	19,00 €	22,75 €
1/2 j Repas	4,75 €	8,00 €	11,00 €	14,25 €	17,25 €
1/2 journée	3,75 €	5,75 €	7,75 €	10,25 €	12,50 €

En cas de réservation d'une journée ALSH, le même jour, de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15% pour le 2ème et de 25% à partir du 3ème.

Portail familles Belami

Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles.

Il est accessible via un code propre à chaque famille.

Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que la fiche sanitaire et de renseignements individuels.

Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.

Si vous ne pouvez accéder au portail famille, contactez les directrices.

Règlement et annulation

Tarifs

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives. La grille tarifaire prend en compte **le total des salaires et autres revenus du foyer avant abattements**.

Pour information, vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 46% du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 35%, et la CAF à environ 15%

Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer:

- par virement :

IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488

BIC : CMBRFR2BXXX

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR E BRO GLAZIK

- en espèces (faire l'appoint)

- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,

- le numéro de la facture.

Annulation

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants.

Toute absence non justifiée entraînera une facturation à 100%.

Toute annulation de 3 à 6 jours avant le mercredi prévu, sans certificat médical, entraînera systématiquement des frais : 4 € pour une journée, 3 € pour une 1/2 journée avec repas, et 2 € pour une 1/2 journée sans repas.

Toute annulation moins de 2 jours avant le mercredi prévu, sans certificat médical, sera facturé à 100 %.

En cas d'absence pour raison médicale (le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3 € pour la journée ou 1/2 journée avec repas et 2 € pour une 1/2 journée sans repas.

Pénalités

Il est impératif de respecter l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs.

Au delà de 18h45, il vous sera facturé un supplément de 3.50 € par tranche d'1/4 d'heure.

Règles de vie

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité pour les petits et les plus grands. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de loisirs. L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs, la directrice adjointe ou la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec une tenue :

- ne craignant rien (risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée : peinture, potager, sorties extérieures...).
- adaptée à la météo (casquette, crème solaire, vêtements de pluie, bottes...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Nous vous demandons également de fournir :

- un sac à dos contenant une gourde et une tenue de rechange.
- Pour les enfants faisant la sieste, il est important de ne pas oublier leur doudou.

L'accueil des enfants

Encadrement

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs.trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi :

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes.

Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif de l'accueil de loisirs est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Il se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...,
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Le projet pédagogique dans son ensemble est consultable dans à l'accueil de loisirs.

